

AUTO ÉCOLE
PONCET



CHALON SUR SAÔNE
SAINT MARCEL
CHATENOY LE ROYAL

www.automotoecoleponcet.fr

FORMATION PERMIS B : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Formule 20 leçons boîte automatique (Pour raison médicale)

La formule comprend :

➤ Accès salle de code illimité pendant 6 mois (avec cours en salle) + code internet	200 €
• Puis 50€/mois supplémentaire	
➤ 1 Appli. Téléphone (code salle) + 1 pochette de suivi pédago.numérique + 1 livre de code + 1 livret d'Apprentissage numérique	90 €
➤ Frais de dossier, suivi logiciel, création dossier inscription ANTS	110 €
➤ 20 leçons de conduite (1 leçon = 1h détaillée dans les CGV)	1 100 €
➤ 1 Rendez vous préalable (avant la phase de conduite autonome avec les parents)	100 €
	<u>1 600 €</u>

⇒ **Rendez vous pédagogique (2 sont obligatoires pendant la phase de conduite autonome) 100x2 = 200 €**

OPTIONS HORS FORMULE :

1 Évaluation	50 €
Stage code 3 jours avec formateur en salle	220 €
Redevance pour passage examen de code (tarif réglementé et obligatoire)	30 €
Frais d'accompagnement à l'examen de conduite	55 €
Leçon de conduite supplémentaire (au-delà du minimum légal obligatoire)	55 €
Frais d'accompagnement à l'examen du code à Mâcon (DYS/ sourds et malentendants)	60 €



Conditions requises : Avoir réussi le code de la route, avoir suivi une formation pratique de 20 heures minimum avec un enseignant de l'école de conduite, avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière qui se matérialise par la remise de l'attestation de fin de formation avant le rendez-vous préalable. Cette formation est accessible à partir de 15 ans. Les accompagnateurs doivent avoir un minimum de 5 ans de permis B sans interruption.

Programme de formation :

- **une évaluation** de départ afin de déterminer le nombre de leçons et le coût de la formation (le nombre de leçons ne peut être inférieur au minimum défini par la loi)
- **une formation théorique** : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts- stationnement, visibilité - éclairage, conduite pratique, éco-conduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation.
- **une formation pratique** : 4 grandes compétences définies par le REMC (selon la GDE : Goals of Driver Education) : 1 -Maîtriser le véhicule à allure lente ou modérée, le trafic étant faible ou nul. 2- Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction. 3. Circuler dans des conditions normales sur la route et en agglomération. 4. Connaître les situations présentant des difficultés particulières.
- l'attestation de fin de formation initiale ainsi qu'un rendez-vous préalable fait en présence d'un ou plusieurs accompagnateurs.
- le suivi de la formation au cours de la conduite accompagnée se fait via les rendez-vous pédagogiques :

Le 1^{er} : entre le 4^{ème} et le 6^{ème} mois (1000km) après le rendez-vous préalable

Le 2^{ème} : 2 mois avant la fin de la période de conduite accompagnée (1 an) sous réserve d'être âgé de 17 ans minimum.

Objectifs de la formation :

- Connaître votre véhicule et être en capacité de déceler les défauts techniques les plus importants,
- maîtriser les commandes du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses,
- Assurer votre propre sécurité et celles des autres usagers sur tout type de route, percevoir et anticiper les dangers engendrés par la circulation,
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet,
- Conduire dans le respect de l'environnement et adopter un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers, en particulier les plus vulnérables.

Nos engagements :

- Une formation de haut niveau pour votre sécurité et votre réussite : un suivi individualisé est effectué régulièrement.
- Un calendrier de formation adapté à votre rythme aussi bien en phase théorique que pratique
- Cours individuels ou collectifs (au choix) avec des formateurs agréés, compétents et régulièrement formés
- Des équipements adaptés intégrant les nouvelles technologies



HORAIRES OUVERTURE BUREAUX :

- Bureau de Chalon :

- ⇒ Lundi : **13h à 18h.**
- ⇒ Mardi au vendredi : **10h à 12h et 13h à 18h.**
- ⇒ Samedi de **8h à 13h.**

- Bureau de Saint Marcel :

- ⇒ Lundi : **Fermé**
- ⇒ Mardi : **13h à 18h**
- ⇒ Mercredi et Jeudi : **8h à 12h et 13h à 18h**
- ⇒ Vendredi : **10h à 12h et 13h à 18h**
- ⇒ Samedi : **8h à 13h**

- Bureau de Chatenoy le Royal :

- ⇒ Lundi et Jeudi : **Fermé**
- ⇒ Mardi : **15h à 18h**
- ⇒ Mercredi : **8h à 12h et 13h à 18h**
- ⇒ Vendredi : **13h à 18h**
- ⇒ Samedi : **8h à 13h**

- Bureau de Chalon Niepce :

- ⇒ Lundi : **Fermé**
- ⇒ Mardi et Vendredi : **13 h à 18 h**
- ⇒ Mercredi : **8h à 12h et 13h à 18h**
- ⇒ Jeudi : **9h à 12h et 13h à 18h**
- ⇒ Samedi : **8 h à 13 h**

COURS DE CODE COLLECTIFS AVEC UN FORMATEUR

Bureaux de Chalon et St Marcel : le mercredi de 14h à 16h et le samedi de 10h à 12h

Bureau de Chatenoy Le Royal et Chalon Niepce : le mercredi de 14h à 16h

FORMATION PRATIQUE :

Les leçons de conduite ont lieu du lundi au vendredi de 08h à 19h et le samedi de 08h à 14h. Elles sont fixées selon vos disponibilités. Une formation simultanée entre la théorie et la pratique peut vous être proposée afin d'optimiser votre apprentissage.



Règlement : 3 fois sans frais réparti comme suit : A l'inscription 400 € ; 605 € le 1er mois suivant l'inscription et 595 € le 2ème mois suivant l'inscription.

N'hésitez pas à nous demander sur les différentes aides de l'état pour le financement de votre formation !

Tarifs valable à partir du 01 février 2024

Nous sommes agréés permis 1€ par jour auprès de l'Etat.

Nous avons également un marché public avec le conseil régional pour percevoir l'aide au permis de 300€

Nous sommes également éligible à l'utilisation du CPF.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous contacter par mail :

automotoecoleponcet@hotmail.fr

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous connecter sur notre site :

www.automotoecoleponcet.fr

Liste des documents nécessaires :

- 1 Photo d'identité agréée ANTS (code numérique) + 1 photo d'identité
- Photocopie carte d'identité de l'élève + photocopie du permis si une catégorie déjà obtenue.
- Photocopie carte d'identité du représentant légal pour mineur + photocopie du livret de famille si pas au même nom.
- Copie ASSR 2 (moins de 21 ans) + Recensement (à partir de 16 ans) + JDC (17 ans à 25 ans)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture, avis d'imposition) + photocopie carte d'identité de l'hébergeant avec attestation d'hébergement signée par l'hébergeur et l'hébergé
- 1 carnet de timbres
- Adresse mail valide.

TARIF PRIVILEGE APPLICABLE SUR CETTE FORMULE

hors financement CPF , OPCO etc....

N'hésitez pas à demander au secrétariat les conditions d'éligibilité.

Les leçons de conduite supplémentaires seront à régler au fur et à mesure de leur planification. Toutes prestations impayées annulent de fait l'inscription aux examens.

Tout retard de paiement annule de fait les leçons déjà planifiées. Au-delà de 2 absences consécutives sans avertissement préalable, l'établissement se réserve le droit de suspendre la formation et d'annuler les leçons déjà placées. Se reporter au CGV et au règlement intérieur sur le site de l'auto école.

Les prix sont indiqués en TTC, sachant que nous sommes soumis à une TVA de 20%. Le « forfait code » de 50€ par mois s'entend à date anniversaire. Tout mois commencé est dû sans remboursement possible.

